

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le VENDREDI 30 JUIN 2017 à 20 H 30 sous la présidence de M. Jean-Paul TINNES, Maire.

Etaient présents : Mme MARX D., MM SAUSY A., GAMBS J.-M., PIRUS S., THEOBALD M., JEUNET D., Mme MULLET M., MM. MALLINGER Fr., BELVO M.

Absente excusée : Mme MULLET M.

019/2017 – Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les délégués en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 Septembre 2017.

Les délégués, dont 1 titulaire et 3 suppléants, après un vote à l'unanimité, sont inscrits sur le procès-verbal dûment rempli et signé en 3 exemplaires et suivant détail ci-dessous :

Titulaire : M. TINNES Jean-Paul, Maire

Suppléants : M. SAUSY Aimé, Adjoint

Mme MARX Denise, Adjointe

M. MALLINGER François

020/2017 – Renouvellement de la ligne de trésorerie : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Budget Principal.

M. le Maire explique au Conseil Municipal,

Dans le cadre des futurs travaux relatifs à la construction de l'école primaire, il est nécessaire de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00 €, permettant de faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilité.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel nous propose ce service. A savoir,

-La durée de cette écriture est valable 1 an du 01.07.2017 jusqu'au 30.06.2018 ;

-Taux Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,80 point ;

-Intérêts calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance ;

-Commission d'engagement est de 200 € payable à la signature du contrat et aucun frais de commission de non utilisation ne sera calculé sur le montant non utilisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise M. le Maire à signer cette autorisation de crédit en compte ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

021 – O.N.F. – Travaux d'exploitation -Année 2018.

Le Maire expose,

Le Conseil Municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes : la parcelle 8 est acceptée, la parcelle 7 reportée. Les arbres de diamètre supérieur à 40 cm seront abattus par les bûcherons professionnels pour le 15.11.2016.

Le Conseil Municipal demande la délivrance des produits non façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes. La Commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la Commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage de 8 à 14 €/stère selon les difficultés ;

- le délai d'exploitation des bois au 30.04.2018 ;

- le délai d'enlèvement des bois au 30.08.2018.

Conformément à l'Art. L 145-1 du Code Forestier désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :

MM. SAUSY Aimé, 1^{er} Adjoint, PIRUS Sylvain., MALLINGER François, Conseillers municipaux.

L'aide de l'agent O.N.F. est sollicitée pour la matérialisation des lots : Rémunération : 2,10 € par stère.

Le Chef de division de l'O.N.F. procédera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants.

Voté à l'unanimité.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,